

Compte rendu du CHSCT des DDI du 08/03/2022 CHSCT d'ouverture 2022

L'administration est représentée par la Direction de la modernisation et de l'administration territoriale (DMAT)

Ordre du jour :

1. Réponse de l'administration aux déclarations liminaires des OS.

M.Jacob :

- En cas **d'agression physique ou verbale** d'un agent des DDI, le **dépôt de plainte** est plus qu'attendu de la part des chefs de service.
- Les **négociations** sur le **télétravail** sont en cours. Actuellement, l'accord de méthodes est en négociation. Les OS sont dans l'attente de la négociation sur le fond. Il y a un léger retard relevant des élections 2021.
- Les **réseaux d'assistantes sociales et de médecins de préventions** dépendent de chaque réseau ministériel et non pas du MI.
- **L'impact des déménagements** doit être présenté en instances locales. Un budget va être fixé prochainement.
- Il existe une **pression croissante** sur les administrations (DDETS-PP et préfecture) suite au **conflit ukrainien**.
- La situation préoccupante de la **DDETSPP de la Marne**, amène la DMAT à dépêché une mission sur place, en urgence, avec deux membres (Frédéric ROUSSEL et Josselin SMOECK - CMC)
- Le DMAT découvre la situation de la **DDETS 59** et notamment du SGCD. Ce département a pourtant fait l'objet de plusieurs alertes depuis plusieurs années.

2. Approbation des PV.

- a. Du 11 mai.
Vote "**pour**" par toutes les organisations syndicales.
- b. Du 22 septembre.
Vote "**pour**" par toutes les organisations syndicales.

3. Règlement intérieur.

- a. La demande de la **CFDT** d'intégrer la tenue d'instances en mode mixte est acceptée.
- b. Les membres suppléants, titulaires et experts seront tous pris en charge par l'administration.
- c. **Ce RI est adopté à l'unanimité.**

4. Secrétariat de l'instance.

La désignation du secrétaire, anciennement FO avec Mme Fourchet Michelin. Proposition est faite de FO en titulaire et **CFDT** en suppléance tournante, **proposition acceptée à l'unanimité.**

5. Point covid 19.

- L'administration a transmis les chiffres concernant la **situation sanitaire actualisée hebdomadaire (du vendredi 25 février au vendredi 4 mars)** relatif à la gestion de la crise sanitaire dans les DDI.

Compte tenu de **l'amélioration de la situation sanitaire** et de la **fin du caractère obligatoire du télétravail**, le Premier ministre a suspendu les remontées d'informations relatives à la mise en œuvre du télétravail dans les services de l'État. **Les remontées hebdomadaires ne portent donc que sur les cas covid en cours, l'absentéisme et les clusters.** Ces informations proviennent des DDI et sont transmises par les SGCD.

- Au **4 mars 2022**, l'administration recense **212 cas de covid-19 en cours au sein des DDI**, un nombre qui continuait sa baisse à ce moment-là : 361 cas au 17 février et 237 au 25 février, soit une baisse de 25 cas en une semaine.

Le 14 mars a sonné la fin de l'obligation du port du masque dans les lieux publics, ainsi que d'autres restrictions qui ont pris fin. Une instruction de la DGAFP à destination de la fonction publique indiquant la levée des différentes mesures a été publiée le 14/03. (Instruction SGMI_levée progressive des mesures COVID_14 03 2022.pdf)

- En restauration collective, la distanciation sociale est également abolie.
- Le syndrome covid long est actuellement étudié, car les symptômes sont découverts petit à petit.

Une surveillance médicale adaptée peut être envisagée pour les agents présentant un covid long.

- Des agents dits fragiles veulent reprendre en présentiel, pour rompre l'isolement découlant du télétravail. **Une vigilance est à activer pour tous les agents notamment ceux qui expriment ce type de difficulté ou de ressenti.**

Si des agents veulent garder leurs masques au-delà du 14 mars, il ne faut pas les forcer à le retirer.

A savoir qu'au 1^{er} avril 2022, l'administration recense **350 cas de covid-19 en cours au sein des DDI**, un nombre qui continue sa hausse : 211 cas au 18 mars et 269 cas au 25 mars, soit une **hausse de 81 cas en une semaine.**

Depuis le début de la crise (16/03/2020), il y a eu **5 758 cas** cumulés de covid en DDI.

Au 1^{er} avril 2022, l'administration a recensé 6 clusters au sein des DDI, en forte augmentation comparé aux 3 clusters recensés la semaine précédente.

Pour la CFDT, le constat est sans appel mais les élections approchent !

Un autre constat est enfin fait, 2 ans après ! Pas faute de les avoir prévenu et alerter... Les différentes crises successives épuisent physiquement et mentalement les agents, aussi est - il préférable - pour l'administration - de ne pas engager de nouvelles réformes.

- Concernant les conséquences des différents **projets immobiliers**, l'administration s'interroge sur l'utilisation des locaux avec une moyenne de 2 jours de télétravail. Le sujet des **places de parking** doit être abordé également au niveau local. La discussion doit porter sur ces sujets entre les OS et l'administration. Si le passage formel en CHSCT des projets immobiliers n'est pas fait, **il ne faut pas hésiter à le faire remonter en centrale pour un rappel du local**. Les sujets immobiliers devront faire partie des négociations à venir.
- Concernant les **agents vulnérables**, un suivi plus fin sera fait pour éviter de les laisser dans l'inconnue.
- Concernant les **DDFE**, il s'agit d'un sujet interne aux DDETS-PP. C'est une problématique métier en DDETS-PP et pas MI. Cette problématique sera remontée aux ministères sociaux.

La **CFDT** soutenu par la CGT alerte de l'abandon de ces agents par le ministère des solidarités et de la santé, qui a déjà été alerté depuis plusieurs années.

La **CFDT** a rappelé qu'aucun **bilan des formations télétravail** (encadrants et agents) n'a encore été produit à ce jour à l'attention des OS. **Soit, 2 ans après le début de la crise, il serait temps !**

6. Feuille de route CHSCT

- La qualité de vie au travail, les commissions médicales et commissions de réforme, le télétravail, l'aménagement des postes pour les travailleurs handicapés, les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST), l'action sociale sont les thèmes principaux dont les GT ont débuté plus ou moins en fonction des difficultés numériques.

Certains sujets ont pu être traités malgré le covid, comme le télétravail et les VSST.

- **L'action sociale** sera portée en groupe de travail le **25 mars 2022** par la DRHMI et la DMAT.

A savoir : lors de ce GT les **Ministères sociaux étaient absents**. Le **prochain GT** portera sur le **thème spécifique l'évolution de la restauration collective** qui a fait grand débat.

- La restauration collective, le télétravail, les VSST sont des sujets qui ont été traités via le CHSCT des DDI.
- Le retex covid pourra être ajouté à la prochaine fiche de route.
- Les élus en instances CHSCT seront amenés à être formés au cours du mandat actuel.

Deux réunions informelles sont prévues prochainement, une sur les **SGCD en juin 2022** et leur situation (commune DDI et préfecture), l'autre sur les situations de **convergences**, il y aura un **bilan fin mars** et le **GT en avril/mai**.

- Concernant la restauration administrative et collective, les DDPP haute Savoie et DDPP Strasbourg avaient été signalées.

Selon madame Clucotte, 167 agents CCRF disposent actuellement des tickets restaurant (TR) et ont été maintenu jusqu'au 31 mars (CNAS). Là, où la restauration collective est

possible et satisfaisante, des conventions devront être passées. Dans le 74, les TR ont été rétablis, **mais à la question jusqu'à quand ? aucune réponse claire sur le sujet n'a été apportée.**

N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème après le 31/03 afin que nous fassions remonter à la DMAT.

7. Questions diverses.

a. *Mise en œuvre du plan d'action et de soutien au SGCD.*

Des "irritants" ont été relevés suite à la mise en place des SGCD. Le séminaire des SGCD s'est déroulé les 5 et 6 avril.

Des améliorations ont été constatées, et depuis un mois, il y a des entretiens hebdomadaires avec les directeurs des SGCD pour prendre connaissance des attentes des SGCD afin qu'ils soient plus opérants.

La mise en place des référents de proximité est loin d'être achevée.

Actuellement, 95% des DDI sont couvertes, toutefois ils ne sont que rarement à temps plein. Or, la DMAT souhaite que ce référent assume sa mission à plein temps.

Le rôle d'animation des SGCD est central, et cette priorité est et sera rappelée autant de fois que nécessaire.

Pour la formation, une partie des modules ont été construits, il reste encore des thématiques à traiter.

La DNUM a réuni les SIDCIC début mars. CEZAN cellule, au sein des SGAMI, en appui des sujets numériques.

Concernant les effectifs des SGCD, les transferts ont été rudes, notamment de la part des autres ministères (hors MI). Côté CCRF, seul un tiers des agents ont suivi leurs missions, contre quasiment 100% côté ministère de l'intérieur. **A noter : GPEC 50% des effectifs des SGCD partent en retraite dans les 5 ans.**

- Création d'un groupement SGCD avec un interlocuteur unique et une charte SGCD qui recadre les principes.

b. *Gestion du temps de travail en télétravail.*

Les agents doivent avoir le choix de pouvoir pointer ou d'être au forfait. Cette possibilité devrait être accessible dans la prochaine **version R 10** de CASPER. **Un pointage au réel, sans passer par le mode « congés exceptionnel ».**

c. *Bilan social.*

En réalisation et il sera diffusé au prochain CHSCT du mois de mai.

La prochaine réunion du CHSCT des DDI est prévue le 18 mai 2022.

N'hésitez pas à faire remonter toute situation ou élément que vous souhaiteriez voir aborder en instance.

Vos représentants au CHSCT des DDI

Jean-Baptiste MARCO - Titulaire - DDPP 29 (CCRF) - jean-baptiste.marco@finistere.gouv.fr

Lydie DURAY WELSCH – Suppléante – DDETS 95 – lydie.welsch-duray@val-doise.gouv.fr

Emmanuel BISEAU - Expert – DDTM 30 – emmanuel.biseau@gard.gouv.fr

Eric TAVERNIER - Expert - DDT 77 - eric.tavernier@seine-et-marne.gouv.fr

Laure REVEL- Experte - DDT 71 - laure.revel@saone-et-loire.gouv.fr